

Tarifs 2022
fixés lors de la séance de Comité Directeur du 10 décembre 2021

- traitement des DAE à l'ISDND de Weitbruch à 150,00€HT la tonne ;
- traitement des déchets d'amiante-ciment, autres que ceux des déchèteries, à l'ISDND de Weitbruch à 200,00€HT la tonne ;
- exonération du traitement des déchets d'amiante-ciment provenant d'un bâtiment d'usage strictement privé ou provenant d'un bâtiment du domaine public des communes à l'ISDND de Weitbruch, jusqu'à 1,5 tonne maximum pour une même adresse ;
- RABAIS de 50% du tarif amiante-ciment pour les stocks dont l'exonération ne peut être affirmée, jusqu'à 1,5t par adresse ;
- RABAIS de 50% du tarif amiante-ciment pour les communes, dans le cas de dépôts sauvages, même au-delà de 1,5t, si et seulement si une plainte a été déposée ;
- tarif TERRE à l'ISDND de Weitbruch, pour les gros apports (plus de 100 m³) à 1€/tonne ou 2€/m³ ;
- FACTURATION de la TGAP (58€ pour l'ISDND et 11€ pour l'UVED en 2022) ;
- MAINTIEN du tarif pour le traitement des VÉGÉTAUX, hors particuliers et leurs domiciles du secteur du SMITOM, aux plates-formes de compostage de Bischwiller et Dettwiller à 30,00€HT la tonne.